



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°15

Réunion restreinte du : mardi 26 novembre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

| |
|--|
| <p align="center">COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – saison 2019/2020 Appels à Candidature</p> |
|--|

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

| Catégories | Nb de finales | Nb de terrains nécessaires | Dates |
|---------------------------------------|---------------|----------------------------|---------------------|
| FEMININES (SENIORS FEM. - U18F -U15F) | 9 | 3 | Samedi 06/06/2020 |
| JEUNES (U14-U15-U16-U17-U18 – U20) | | | Dimanche 07/06/2020 |

CHAMPIONNAT SENIORS

➤ Régional 3

Poule B

21461521 CERGY PONTOISE FC 1 / SARCELLES AAS 2 du 30/11/2019

Accord des 2 clubs via Footclubs pour reporter le match au 08/02/2020.

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande, le motif (accord entre les éducateurs) n'étant pas recevable.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F

22140091 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / SAINT DENIS RC 2 du 23/11/2019

Lecture du rapport de la permanence téléphonique,

La Commission demande aux 2 clubs un rapport précisant le résultat du match et les conditions de réalisation de la feuille de match.

Elle précise qu'il n'y a pas d'arbitre officiel de désigner pour les premiers tours.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Phase 2

Poule A - ELITE

La Commission informe les clubs qu'un arbitre officiel à la charge du club recevant sera désigné pour toutes les rencontres de championnat de cette poule.

Poule C

22208647 ASNIERES FC 1 / TORCY PVM US 1 du 30/11/2019

Accord des 2 clubs via Footclubs pour inversion des rencontres aller / Retour comme suit :

Match Aller :

22208647 TORCY PVM US / ASNIERES FC 1 le 30/11/2019

Match retour :

22208675 ASNIERES FC 1 / TORCY PVM US 1 le 28/03/2019

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11

Phase 1 :

Poule A

21514016 BRIARD SC 1 / EVRY FC 1 du 09/11/2019

Ce match sera neutralisé.

21514035 MANTOIS FC 1 / BEZONS USO 1 du 16/11/2019

Ce match est neutralisé

Poule B

21514033 COSMO TAVERNY 1 / POISSY AS 1 du 16/11/2019

Ce match est neutralisé

Poule D

21514060 PARAY FC 1 / GOBELINS FC 1 du 09/11/2019

Ce match est neutralisé.

Phase 2

Poule F

22209218 MAISONS ALFORT FC 1 / BRIARD SC 1 du 30/11/2019

Demande via Footclubs de MAISONS ALFORT FC pour avancer le coup d'envoi à 13h00 (horaire se situant hors plage horaire autorisé)

Refus de BRIARD SC via Footclubs.

Nouvelle demande MAISONS ALFORT FC pour inversion.

Accord de la Commission pour l'inversion des matchs aller / Retour sous réserve de l'accord de BRIARD SC qui doit parvenir au plus tard ce vendredi 29/11/2019 – 12h00.